

formation des équipages de l'air—grâce aux cours d'anglais, de mathématiques et de physique établis par la Légion. On étudie présentement l'extension des cours de manière à inclure les sujets de la première année d'université et l'établissement de cours généraux sans cote d'équivalence.

*Activités outre-mer.*—Le directeur de l'enseignement outre-mer est responsable de la coordination des services pour l'armée active canadienne en Grande-Bretagne. La façon de procéder est semblable à celle qui a cours au Canada et des classes locales sont établies dans les divers cantonnements.

Les mathématiques, le génie diesel, le génie automobile, l'anglais et la comptabilité sont les sujets les plus populaires. On a établi une école d'art commercial, une école pour la formation des commis militaires et des classes pour l'enseignement pratique de la construction et de la métallurgie. Les conférences par des écrivains, des correspondants de guerre et des éducateurs éminents sont des caractéristiques régulières des services et les classes de conversation en anglais et autres langues, auxquelles s'ajoute l'attraction des disques de linguaphone, sont populaires.

Graduellement le cadre des cours a été amplifié de manière à inclure les sujets de la première année d'université, la musique, le journalisme et l'agriculture. Sous ce dernier rapport, on a organisé des excursions hebdomadaires à l'Université Reading où les jeunes fermiers ambitieux assistent à des conférences et à des démonstrations sur les méthodes agricoles anglaises.

Tous les membres de l'armée ont l'occasion de parvenir gratuitement à l'immatriculation universitaire, préparatoire à la formation en la profession ou métier de leur choix. Cette entreprise très récente d'enseignement post-scolaire ou d'instruction des adultes fait espérer des effets de grande portée sur la société démocratique canadienne au cours de la période de reconstruction qui doit suivre la cessation de la guerre.

### Section 1.—Enseignement primaire, secondaire et supérieur

En vertu de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, l'instruction publique au Canada, à l'exception des écoles des Indiens, relève des gouvernements provinciaux. Chaque province a maintenant un système d'écoles élémentaires et secondaires, en majeure partie administré financièrement par des commissions locales et aidé par des octrois provinciaux. Il y a aussi des écoles privées dans toutes les provinces, c'est-à-dire des écoles qui ne sont pas administrées par des commissions électives ou nommées par la population et qui ne sont pas soutenues à même les fonds publics. Mais, comparativement aux écoles publiques, leur fréquentation n'est pas considérable. Dans le domaine de l'instruction supérieure, six provinces entretiennent chacune une université. Chacune des trois autres ont un ou plusieurs collèges soutenus à même les fonds de la province.

Le tableau 1 donne les statistiques de l'inscription dans quatre catégories différentes de maisons d'enseignement, y compris les écoles des Indiens relevant du Fédéral. Ces écoles sont étudiées plus en détail dans le chapitre XXVII, "Administrations diverses", qui donne aussi d'autres renseignements sur les affaires indiennes.